

**ÉLECTIONS AU  
PARLEMENT EUROPÉEN  
12 juin 1994**



Vente anticipée le 26 février 1994 à  
Paris et Strasbourg (Bas-Rhin)

**Vente générale dans tous les bureaux de poste  
le 28 février 1994**



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par René Dessirier

Imprimé en offset

Format horizontal 36 × 22

50 timbres à la feuille

# ***ÉLECTIONS AU PARLEMENT EUROPÉEN***

## ***12 juin 1994***

Le 12 juin 1994 auront lieu les quatrièmes élections du Parlement européen au suffrage universel. Plus de 340 millions d'Européens sont représentés à cette assemblée.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman lance, sur proposition de Jean Monnet, l'idée de la "Communauté européenne du charbon et de l'acier" (CECA), qui se concrétise par la signature du traité de Paris en avril 1951. Six États en font partie : la RFA, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Puis, en 1957, les traités de Rome donnent le jour à la Communauté économique européenne (CEE) et à Euratom. Le Parlement européen est alors véritablement né. Ses membres sont désignés par les parlements nationaux. A partir de 1979, ils seront élus au suffrage universel. En 1987 entre en vigueur l'Acte unique qui accroît les pouvoirs du Parlement européen. Entretemps, la Communauté s'est élargie au Royaume-Uni, au Danemark et à l'Irlande en 1973, puis à la Grèce en 1981 et, à l'Espagne et au Portugal en 1986.

Les députés européens ne sont pas regroupés par délégations nationales mais siègent au sein de groupes politiques. Le Parlement européen et ses organes sont placés sous la direction d'un président, assisté de 14 vice-présidents. Il tient ses sessions ordinaires au palais de l'Europe à Strasbourg et a d'importants pouvoirs. Il arrête le budget de la Communauté après l'avoir établi conjointement avec le Conseil et participe à l'activité législative de la Communauté en amendant les projets de directives et de règlements. Il peut contraindre la Commission à démissionner. Il est maître de son ordre du jour. Il mène donc une activité intense et donne des impulsions continues à la construction européenne. Il est devenu ainsi la conscience populaire de l'Europe.

L'œuvre accomplie en 15 ans (1979-1994) est très importante. Sur de nombreux sujets, le Parlement européen a pu faire preuve de cohésion, malgré la diversité des tendances politiques et des sensibilités nationales. Le traité de Maastricht, qui reprend en bonne part le projet d'Union européenne du Parlement européen de 1984, vient combler le "déficit démocratique" de la Communauté en accroissant encore les pouvoirs du Parlement, en créant un Comité des régions, un médiateur européen et une citoyenneté européenne.